

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Considérant l'inhumation de Monsieur BAYER Johnny à Forges-les-Eaux le jeudi 4 Mai 2023, suivi d'une marche funéraire.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement ainsi que la circulation.

N°2023-071

**ARRETE :**

**Objet :**

Marche Funéraire

Circulation interdite :

Rue de Verdun

Rue Beaufils

Rue de Neufchâtel à  
l'intersection de la Rue de  
Beaufils

Le jeudi 04 mai 2023, de  
11h00 à 12h00

**Article I :**

- La circulation de tous véhicules sera interdite, en raison d'une marche funéraire à Forges-les-Eaux le jeudi 04 mai 2023, de 11H00 à 12h00.
- Rue de Verdun, Rue Beaufils jusqu'à l'intersection de la Rue de Neufchâtel, en direction du cimetière.

**Article II :**

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité réglementaires.

**Article III :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 03 mai 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR

